

POUR DEMANDE DE PASSEPORT pour personne **MAJEURE**

ATTENTION : VOUS NE DEVEZ FOURNIR QUE DES DOCUMENTS ORIGINAUX
(les photocopies ne sont pas acceptées)

- **86 € en timbres fiscaux***
**Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, à la perception, ou timbres dématérialisés : <https://timbres.impots.gouv.fr>*
- **1 photo d'identité couleur (norme ISO/IEC 19794-S : 2005) : de moins de 6 mois**
Elle doit être de format 35 mm x 45 mm, tête nue, de face et sans inclinaison du visage.
Le sujet doit avoir les yeux ouverts regardant l'objectif (sans lunettes) en adoptant une expression neutre, bouche fermée. La photo peut avoir un fond grisé ou bleu pastel.
- **vosre carte d'identité en cours de validité**
- **vosre ancien Passeport ;**
(Si vous l'avez perdu : l'original de la déclaration de perte (ou vol) **et** un autre document d'identité avec photographie : Carte d'Identité, Permis de Conduire, Permis de Chasse, Licence Sportive, Carte d'Etudiant, Carte S.S., Carte SNCF...)
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, GDF, téléphone fixe ou portable, avis imposition, assurance habitation, contrat de bail récent, acte de propriété récent)**
*si l'intéressé(e) est hébergé(e) : la quittance au nom de l'hébergeant + **l'original** de sa pièce d'identité + une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui*
- **1 copie intégrale d'acte de mariage** (pour les épouses ou veuves)
- **Pour toute 1^{ère} Demande de Passeport (ou en cas de perte / vol)**
(sauf si vous possédez une carte d'identité sécurisée)
- **1 copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois)** à demander à la mairie du lieu de naissance
- **Pour les personnes nées à l'étranger ou en France de parents nés à l'étranger, fournir :**
 - un décret de naturalisation
 - ou un **certificat de nationalité française**. (si vous ne l'avez pas, ce dernier peut être demandé au Tribunal d'Instance du département)

Afin de compléter le formulaire, il vous sera demandé la date et le lieu de naissance de vos parents, ainsi que tous leurs prénoms

Possibilité de faire une pré-demande en ligne et d'acheter les timbres fiscaux sur le site ants.fr, n'oubliez pas d'imprimer le timbre fiscal et vosre pré-demande ou de noter le n° d'enregistrement.